

çonner qu'il y ait obligation de conscience à limiter ses profits, à donner à chacun son dû, à prendre en considération la misère publique. Nous en sommes encore, nous, Canadiens-français, catholiques de principes et de pratique, au jeu brutal de l'offre et de la demande. Plus on offre d'une marchandise moins elle est chère; plus on en demande, plus elle monte de prix, et cela indéfiniment sans considérer son utilité propre ou son coût de revient.

Il y a deux ans, quand les pommes de terre se vendaient sept piastres le sac, un brave cultivateur ne voulut exiger que trois piastres pour les siennes: on se moqua de lui. De même, il s'entêta à n'exiger pour son lait qu'un prix modéré. "Cela me paie suffisamment, disait-il; pourquoi faire payer si cher. Il faut que tout le monde vive, il faut bien que les gens de la ville aient de quoi à manger!"

Voilà un homme qui avait deviné tout seul et résolu sagement la difficile question du juste prix: il recevait pour sa marchandise un prix convenable, il ne cherchait pas à profiter de l'embarras de son prochain.

Sans doute, le juste prix n'est pas invariable; il oscille selon les années d'abondance et de disette, selon les risques et les besoins; mais il ne faut pas passer certaines limites. Il va sans dire qu'il n'est jamais permis de créer une disette artificielle par l'accaparement et le monopole.

L'État ne peut pas facilement porter remède à la malhonnêteté en affaires. D'ordinaire, d'ailleurs, les politiciens ne veulent pas se mettre à dos les gros financiers en outre, on ne réglemente pas sans risques et sans difficultés tout le commerce d'une nation. La grande sauvegarde des petits contre les gros est encore le respect des lois de la conscience. Que nos catholiques, au moins, gardent dans leurs transactions le sens de la justice, et qu'ils soient en affaires ce qu'ils veulent paraître dans leur vie privée, des chrétiens, des honnêtes gens.

(B. P. de l'Imm. Con.)

PROPOS DE CHASSE

— Moi, quand je vise, je tourne cinq ou six fois mon fusil autour du but, en approchant insensiblement du centre...

— Mais alors vous ne visez pas.

— Qu'est-ce que je fais donc ?

— Vous vissez !

Laquelle choisir

L'ouvrier catholique doit-il faire partie des syndicats catholiques ? C'est là une question qui ne devrait pas se poser dans notre catholique province de Québec, mais qui, pour une raison ou pour une autre, est encore à l'ordre du jour.

D'abord, il faut dire que l'ouvrier est libre d'entrer ou de ne pas entrer dans un syndicat. Il a le droit à l'association, mais il peut aussi bien ne pas s'en prévaloir. Cependant, s'il comprend bien ses intérêts, il sera certainement unioniste, car il reste toujours vrai que l'union fait la force.

L'ouvrier, s'il vient à se rendre compte—aujourd'hui, il ne devrait plus être permis d'en douter—qu'il doit être membre d'une association professionnelle, doit savoir choisir entre celles qui se présentent à lui, l'association qui pourra le mieux protéger.

Dans la protection qu'il recherchera, il ne devra jamais oublier qu'il est un homme, c'est-à-dire qu'il a une âme, et que sa fin dernière n'est pas de jouir le plus possible, mais de s'assurer une vie meilleure de l'autre côté. Il se rappellera qu'il a une âme et que cette âme a plus besoin de protection que son corps, car c'est elle qu'il importe de bien garder.

Une fois le côté purement moral étudié, l'ouvrier se rappellera qu'il est citoyen et qu'il doit quelque chose à son pays. Le plus élémentaire patriotisme lui suggérera alors le nom de l'Association professionnelle qu'il devra embrasser.

Si jamais l'ouvrier prend ces précautions, il est certain qu'il entrera dans les syndicats nationaux et catholiques, parce que le gros bon sens le demande.

Si les intérêts catholiques sont primordiaux, ce n'est pas en reniant son catholicisme qu'on pourra le mieux les surveiller; si les intérêts nationaux doivent passer avant ceux des autres pays, ce n'est pas en reniant sa patrie qu'on les sauvegardera.

C'est là le langage du gros bon sens; mais pour les ouvriers catholiques, il y a plus. L'Église catholique sa mère, celle qui doit le guider, lui a dit et répété que, s'il se syndique, il doit faire partie d'associations catholiques, parce que la question ouvrière est avant tout une affai-